

n° 406

/EU

Bruxelles, le 21 mars 1956



M. JEAN RIVIERE
AMBASSADEUR DE FRANCE EN BELGIQUE



à

SON EXCELLENCE MONSIEUR CHRISTIAN PINEAU
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Direction Politique -
EUROPE

a.s. Session extraordinaire
de l'Assemblée Commune
de la C.E.C.A. à Bruxelles.

EUROPE
22 MAR 56

Vu CP

*Partis
Conseil de l'Europe
Bredes
Wasburg
Burenburg
Bonn
Jub 29/3/56*

Ainsi que je l'ai fait savoir au Département (ma communication du 16 mars), l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a terminé, le 16 mars, les travaux de sa session extraordinaire, après avoir voté à l'unanimité moins une voix (celle de CAILLAVET, député radical français) une résolution sur la réalisation d'un marché commun englobant les six pays de la "petite Europe".

Ce texte dont le Département a eu connaissance (ma dépêche n° 385 du 16 mars 1956), fait droit aux réserves exprimées tant par M. TEITGEN (M.R.P.) que par M. VANNULLEN (socialiste). Le traité instituant le marché commun ne devrait pas se contenter de permettre entre les Etats signataires la libre concurrence et la division du travail, mais il devrait assurer encore la coordination de la politique économique, sociale, monétaire et fiscale des pays membres, tout en tenant compte de la situation spéciale de l'agriculture.

.....

Copie à : Cabinet (1)
Secrétariat Général (1)
Direction Politique (3)
Cabinet de M. FAURE (M. MILLE) (1)
Direction Economique (1)
Retransmission (6)

La résolution se prononce en faveur d'une organisation supranationale et elle fait une large place aux préoccupations d'ordre social. Elle donne ainsi satisfaction aux délégués socialistes, qui avaient réclamé "une politique sociale progressiste (au sein du marché commun) dirigée par une autorité dotée de pouvoirs".

Les délégués français, qui s'étaient montrés, au cours des séances, réticents à l'égard d'un marché commun qui se créerait à l'intérieur d'une zone de libre échange, ont été en mesure d'approuver le texte de la résolution. Expliquant son vote, M. de MENTHON a exposé ainsi leur position : "A partir du moment, a-t-il déclaré, où l'on se propose de créer non plus une zone de libre échange, mais une union douanière, le marché commun prend un autre aspect, l'unité économique de l'Europe franchit une étape décisive puisque, dans l'union douanière, un organisme commun se superposera à nos diverses administrations économiques nationales en vue de dégager, de mener une politique douanière et commerciale commune à nos divers pays. Un marché commun, des objectifs communs, des institutions communes : ces trois éléments, qui existaient déjà puisqu'ils ont été repris à l'article Ier du Traité de la C.E.C.A., définiront demain, si je comprends bien, l'institution nouvelle de l'union douanière européenne".

M. CAILLAVET n'a fourni aucune explication sur les raisons de son vote négatif.

Si, sur la question du Marché Commun, les parlementaires de l'Assemblée Commune ont pu assez rapidement s'entendre, il n'en a pas été de même pour le second point de l'ordre du jour : la création d'une communauté pour la coopération atomique des Six.

Ici les divergences avaient un caractère doctrinal. Si tout le monde s'est montré favorable à l'idée d'une telle coopération, les points de vue ont

différé sur le rôle qui, dans cette entreprise, doit être respectivement dévolu à l'activité privée et aux pouvoirs publics.

Le groupe socialiste, par la voix de M. Fernand DEHOUSSE, a regretté que le rapport de M. WIGNY sur la question "abandonne aux intérêts privés un domaine où l'intérêt collectif devrait être prépondérant". Il souhaiterait, dans cet ordre d'idées, voir confier à la Communauté la propriété exclusive des combustibles nucléaires à travers leurs transformations, moyen le plus efficace, selon lui, pour contrôler l'utilisation de ces dangereuses matières.

Par ailleurs, les Socialistes de l'Assemblée se sont déclarés partisans de l'usage exclusivement pacifique de l'énergie atomique au sein de la Communauté envisagée. Mais, comme l'a souligné avec force Monsieur DEHOUSSE, "il n'y a, dans cette attitude, aucune collusion directe ou indirecte avec un quelconque neutralisme, que nous répudions, et elle n'est en rien de nature à diminuer la vigilance de l'Occident". Il ne s'agit nullement, a-t-il ajouté en substance, de mettre en cause les engagements internationaux de sécurité, mais bien de réaffirmer l'objectif essentiel du mouvement socialiste : un désarmement général contrôlé.

Les démocrates-chrétiens ont pris une position plus nuancée. "Il ne s'agit pas de vouloir la bombe, a dit M. WIGNY, mais, si les autres (Puissances) veulent absolument la garder et refusent un désarmement général, nous ne pouvons, de notre côté, nous réfugier dans le neutralisme". Mais il n'était pas dans l'esprit de la droite de permettre aux Pays membres de la Communauté de fabriquer, pour leur propre compte, des bombes atomiques. "Si un jour, a précisé le député belge, cette question affreuse de la bombe se pose, ce ne pourra être que sous une forme communautaire".

D'autre part, M. WIGNY ne croit pas, comme l'affirment ses opposants, qu'il suffirait de donner à la Communauté la propriété exclusive des matériaux fissiles,

.....

pour voir se régler automatiquement le problème du contrôle de leur usage.

Par la voix de M. BLANK (Allemagne), le groupe libéral a approuvé la position des délégués démocrates-chrétiens. De son côté, M. Roger MOTZ, ancien Président du parti libéral belge, a, dans une conférence de presse, précisé à cet égard le sentiment de ses amis politiques. Le sénateur libéral croit qu'il faut se garder, dans une matière aussi neuve et aussi mouvante que l'industrie atomique, d'organisations trop rigides et trop bureaucratiques. Il est hostile, par exemple, à "la mise sous commandement unique des hommes de science européens" et souhaite que, dans ce domaine, la compétence de la Communauté se limite à la recherche scientifique pure.

Les applications industrielles et les brevets qui en résulteraient resteraient la propriété des entreprises privées. Aussi bien le groupe libéral est-il partisan, en ce qui concerne la collaboration atomique, d'un moyen terme entre les plans "souples" de l'O.E.C.E. et le projet plus "intégré" mis au point par les experts du Comité de Messine.

Un compromis est-il possible entre ces tendances opposées ? Il ne pouvait en tous les cas être réalisé au cours de cette session. Les délégués ont fait preuve de sagesse en évitant de présenter sur la question de l'énergie nucléaire des résolutions qui auraient marqué encore davantage les divergences qui les séparent. Ils ont estimé préférable, avant d'approfondir le problème, d'attendre le rapport du Comité de la "relance européenne" dont l'élaboration a permis la confrontation des thèses des meilleurs experts européens en la matière. De l'avis quasi unanime des parlementaires des "Six" qui se trouvaient à Bruxelles, il eût été préférable de tenir cette session extraordinaire après la publication du rapport du Comité de Messine. Au demeurant, l'Assemblée Commune espérait sans doute, au moment où elle a arrêté la date de sa session, que le Comité présidé par M. SPAAK aurait déjà terminé ses travaux./.

Y. RIVU